

Présentation

Guéthary, village unique près de l'océan, apporte par une riche végétation et son architecture basque traditionnelle, une note de bien-être et de gaieté.

Nous avons voulu par sa situation exceptionnelle lui rendre hommage et dessiner toutes ses richesses.

Le projet de cette tapisserie évoque en premier lieu la mer, la montagne et la silhouette d'un village escarpé descendant depuis son église du XVI^{ème} Siècle jusqu'à l'ancien port de pêche.



carton de Matthieu Diesse, réalisé à l'abbaye de Belloc

par frère Jean-François d'Aleman et frère Louis Irigoien

Au centre du projet, superposés sur les maisons, nous trouvons dans les emplacements monochromes les éléments forts de ce lieu :

fronton, mairie, musée, balustrade, phare, barques etc...

Au deuxième plan, contrariant les lignes horizontales du paysage, nous inscrivons dans les linteaux de bois verticaux, des symboles et décorations du pays labourdin très riche en couleurs, ainsi nous apportons au centre du village une idée de folklore et de fête.

En point final, sur la droite, un soleil, ses reflets s'inscrivent de la même harmonie.

Le mot du Maire



Le 28 janvier 2003, les premières galettes de fioul provenant du "PRESTIGE" sont venues souiller les plages de Guéthary et de la Côte Basque.

Sous la direction du Préfet et du Sous-Préfet, avec l'aide des pompiers, de la gendarmerie, de la protection civile, de l'armée, des détenus, de la direction départementale de l'équipement et du personnel communal (*je leur renouvelle ici tous mes remerciements*) tout a été mis en œuvre pour traiter cette pollution.

Toutefois, il reste encore des traces sur les rochers, mais l'entreprise LE FLOCH (choisie et payée par l'Etat) procède actuellement à leur nettoyage.

Comme chaque saison, la commune assure quotidiennement le nettoyage des plages.

Malheureusement, on découvre encore quelques petites galettes...

A cette colère (que vous partagez sûrement), j'en ajoute une autre : celle causée par le vandalisme dans le village, tags et inscriptions en tous genres... sur les panneaux de signalisation, comme sur les murs des toilettes publiques... détérioration du mobilier d'éclairage public, vol de fleurs dans les massifs, etc...

Malgré ses petits moyens, la commune s'efforce tous les jours de maintenir le village propre et de le rendre coquet.

Ces actes de vandalisme viennent anéantir ces efforts, alors que l'esprit civique de chacun serait nécessaire pour préserver notre très naturel et si beau cadre de vie que beaucoup, dans les alentours et ailleurs, nous envient...

Dans le même ordre d'idée, il faudra aussi (et très rapidement) se poser la question de savoir si la commune doit continuer seule à assurer le balayage des trottoirs ou si elle doit mettre les propriétaires riverains à contribution, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales...

Quelques Getariars s'y appliquent chaque matin, été comme hiver, qu'hommage leur soit rendu ...et que l'exemple soit suivi !

Que tout ceci ne vous empêche pas de passer de bonnes vacances, mais je pense que le moment est venu de réfléchir sérieusement à tous ces problèmes.

Bel été à tous.

Albert LARROUSSET

Modernisation de la station d'épuration de Cenitz



Nous avons déjà consacré un bulletin spécial pour expliquer la démarche et l'enchaînement des travaux d'assainissement organisés par le S.I.A (*Syndicat Intercommunal d'Assainissement Acotz/Guéthary*).

Les travaux ont commencé depuis le mois de mars. La grande grue est sur pied et le restera jusqu'à fin juillet au minimum. Le grand bassin « *Bioseps* » est entièrement coulé.

A ce jour, les travaux en sont au programme défini, et la fin du chantier est prévue pour mars 2004. La station continue l'épuration des eaux domestiques durant la durée des travaux.

Mise en place d'un nouvel émissaire

Dans le cadre de la mise au point du marché, l'entrepreneur a développé spécialement pour ce chantier (*afin d'éviter la construction provisoire d'une digue*), une machine pour creuser dans la roche, la tranchée qui va recevoir la canalisation qui sera ensuite recouverte de béton et de rochers sur la partie visible à marée basse.

Pendant les travaux, l'accès à l'intérieur des zones balisées sera interdit au public.

La baignade sera également interdite, selon l'arrêté affiché au droit des délimitations.

Afin de ne pas trop pénaliser les amateurs de plage, le restant des plages est ouvert au public.

Toutefois, le parking de Cenitz restera fermé, ceci pour permettre à l'entreprise de réaliser l'assemblage et la soudure des tuyaux.

La fin des travaux est prévue en novembre.

Pour ces deux importants chantiers, une dérogation exceptionnelle a été accordée pour que les travaux ne soient pas interrompus pendant les mois de juillet et août.



Déplacement du Poste de Relèvement d'Acotz

Ce Poste doit être déplacé, car il n'est pas sécurisé et n'est pas non plus capable de traiter les effluents de ce quartier. Le nouveau poste sera construit à proximité, sur un terrain acheté par le Syndicat intercommunal à la famille ARTOLA. Les travaux vont débuter en septembre.

Le ruisseau du Baldareta



L'étude de pollution du Baldareta est en cours.

Le C.E.T.E. (*Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest*) a équipé le ruisseau pour mesurer la pollution bactériologique.

Les mesures vont continuer durant l'été pour mesurer l'impact des campings et de la fréquentation touristique.

Le Préfet nous a notifié, au mois de mars 2003, l'arrêté d'autorisation de rejet.

Ce lourd dossier boucle toutes les démarches administratives engagées depuis quatre années et va enfin nous permettre d'être en règle avec toutes les administrations concernées

Le plan plage de Cenitz

Les travaux concernant la partie située sur Saint Jean de Luz, vont débiter dès le mois de septembre.

Ils comprennent le confortement des berges du Baldareta et la construction d'un poste MNS.

Côté Guéthary, ils ne pourront être entrepris qu'après la fin des gros travaux, c'est-à-dire après l'été 2004.



Assainissement et eau potable

Chemin des Falaises

Une canalisation a été installée pour collecter les eaux pluviales du quartier Elcano qui traversaient la voie ferrée. Cette suppression de réseau unitaire va donc soulager la station d'épuration, puisqu'elle n'aura plus à traiter les eaux pluviales de ce secteur.

Chemin Baldareta

Les riverains se plaignaient d'un problème d'eaux pluviales qui débordaient de la grille, souvent obstruée, en limite de la pignade du tennis et qui inondaient les garages des maisons. Une buse de diamètre 800 a été installée pour capter les eaux pluviales du bassin versant.

Avenues Mugabure et Tinchant

Les deux tronçons du réseau pluvial ont été réhabilités.

Chemin Dufau

La canalisation d'eaux usées a été remplacée. *(Nous remercions les riverains qui nous ont adressé une très sympathique lettre pour avoir mis fin à 40 ans d'ennuis avec ce réseau qui avait été à titre expérimental, équipé de siphon, mais dont le résultat s'est avéré désastreux...)*

Nous avons profité de cette tranchée pour remplacer - et surtout renforcer - le réseau d'eau potable. Les branchements en plomb (amenés à être supprimés) ont été remplacés (sur la partie publique uniquement). Une borne de défense incendie a également été mise en place.

Enfouissement des lignes électriques et téléphone



Le Syndicat Départemental d'Electrification a retenu (pour subvention) un nouveau programme d'enfouissement de réseaux qui comprend le chemin Behereta (dernier tronçon), la partie haute du chemin de Dochenia, les avenues Harispe et Estalo.

Protection des falaises

En 1996, la D.D.E. de Socoa avait établi une étude sommaire pour le confortement des falaises au droit des lacets de la résidence Itsasoan, du mur disloqué à côté du restaurant Txamara, le pied de falaise qu'il reste à finir de consolider à Harotzen-Costa, ainsi qu'à Cenitz.

Le dossier a été retenu (*dans le cadre de la convention spécifique Pays Basque animée par le Conseil des Elus*) pour mener une étude qui devra préconiser les travaux adéquats.



L'eau potable

L'eau potable que nous consommons est fournie par l'usine de la Nive, située à Anglet au quartier Sutar, aux confins de Bayonne.

Elle est acheminée à Guéthary par deux circuits bien distincts ; l'un arrive par l'avenue Monseigneur Mugabure, le second par le chemin de Dorrea (Ahetze/Bidart) ; pour mesurer le cubage d'eau potable distribué dans le village, un compteur est installé à chacune de ces arrivées.

La concession d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux a été renouvelé en 2000 ; le nouveau contrat prévoit un rendement de réseau à 82%, ce qui veut dire que les 18% de perte restent à notre charge (fuite sur le réseau et utilisation des postes défense incendie).



Le réservoir situé au chemin Laharraga permet de réaliser au besoin un bouclage de dépannage vers Saint-Jean-de-Luz et d'autre part, pour satisfaire la surconsommation liée à la saison estivale, un surpresseur a été mis en service au mois de juin, à Putxino, au quartier de la Négresse à Biarritz.

Les eaux pluviales et les eaux usées

Le réseau d'eau pluviale est principalement constitué par l'ancien réseau unitaire. Il se jette en gravitaire à la plage de Parlamentaria, dans l'émissaire de la station d'épuration et dans le Baldareta.

Les eaux usées domestiques sont acheminées à la station d'épuration par l'intermédiaire de 8 postes de relèvement répartis sur l'ensemble du village.

L'épuration des eaux usées

La future station est dimensionnée pour traiter 10 000 équivalents/habitant (*1 équivalent/habitant = 150 litres/jour*) pour une population permanente de 1 296 habitants à Guéthary et 250 habitants à Acotz.

Ce surdimensionnement à un coût, sachant que la station ne traitera que les eaux usées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : pour 175 000 m³ d'eau vendus, la station en traite 300 000, soit 100 % d'eaux parasites inutilement traitées. Pour connaître leur origine et surtout pour y remédier, 4 compteurs ont été installés sur les réseaux qui mènent les eaux usées à la station d'épuration.

SEPARATION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

les réseaux sont à présent entièrement séparés ; restent encore quelques branchements que les particuliers devraient maintenant (et rapidement) mettre en conformité.

Le projet social

La construction de logements sociaux a été probablement le thème qui nous tenait le plus à coeur dans le programme que nous vous avons proposé à l'occasion des élections municipales au printemps 2001. Depuis, ce projet est resté au centre de tous nos débats.

Par délibération du 4 mars 2003, le maire était autorisé à négocier le prix du terrain à acquérir et à signer la promesse de vente avec monsieur et madame Ibarboure, propriétaires du terrain pressenti.

Deux organismes ont été contactés pour soumettre à la commune un projet de construction comprenant des logements locatifs et en accession à la propriété : l'office des HLM et le C.O.L.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, ce 10 juillet, et après longue réflexion tant sur le plan social, environnemental, architectural et financier, le projet présenté par le C.O.L. a été retenu à une très large majorité ; ce projet prévoit la construction de 35 logements ainsi répartis :



- 2 immeubles collectifs comprenant 12 logements destinés à la location,
- 2 immeubles collectifs comprenant 14 logements en accession à la propriété,
- 9 pavillons individuels en accession à la propriété.

Il a aussi été décidé de donner un nom à cet ensemble :

HIRIBURUA (partie haute du village).

Collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er janvier 2003, afin d'assurer le meilleur service dans le respect des nouvelles décisions réglementaires (lois françaises et européennes) applicables en la matière, la commune de Guéthary a délégué au S.I.E.D. Côte Basque Sud (*Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets*), basé à Urrugne, la compétence de la collecte des déchets ménagers.

Collecte des ordures ménagères déposées dans les conteneurs :

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI

Collecte à domicile des déchets verts et des encombrants :

1ER et 3EME JEUDI du mois

après appel téléphonique au **0 825 825 706**

(ce service est réservé aux personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer en déchetterie)

Déchets verts :

- tonte gazon (en sacs plastiques ouverts) moins de 2 m³ : gratuit
- taille haies, branchages (branches en fagots de moins de 1 mètre de long)
- moins de 2 m³ : gratuit ; au-delà de 2 m³ : 30 euros par m³ (limité à 3 m³ supplémentaires)

Encombrants :

- gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver, congélateur...), mobilier, literie...
- moins de 2 m³ : gratuit ; au-delà de 2 m³ : 30 euros par m³ (limité à 3 m³ supplémentaires)



Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/magazines :

Afin de faire face aux obligations réglementaires d'une part et de préserver notre cadre de vie d'autre part, le S.I.E.D. va lancer au mois d'octobre prochain, la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers et des journaux/magazines.

Vous recevrez, dans les prochaines semaines, un guide de tri qui vous accompagnera dans la séparation de vos déchets ménagers.

Centres d'apport volontaire (tri sélectif du verre, du plastique, des cartons, des piles...)

Après la mise en place de la collecte sélective au porte à porte, le centre d'apport volontaire situé derrière l'église au dessus du tunnel de l'autoroute sera supprimé ; celui de Cenitz devrait par contre rester ouvert.

MICRO DECHETTERIE DE CENITZ

Le gardien du S.I.E.D. est à votre disposition pour vous faciliter le tri (*déchets verts, encombrants, gravats, cartons, bois, etc...*) ; n'hésitez pas à lui demander conseil.

Voierie

Beaucoup nous reprochent la vétusté de la voirie dans le village ; chacun doit aussi comprendre que tout ne peut pas être fait à la fois. Avant d'entreprendre le ruban final, il convient que tous les travaux en sous-sol soient entièrement terminés : réseaux d'égouts, enfouissement des réseaux, etc...

Deux dossiers sont cependant prêts à la réalisation, à condition bien sûr d'en assurer le financement : le tronçon de l'avenue Charles De Gaulle (de la place Toulet à Etchartia) et la côte de l'Eglise.

Concernant le tronçon de la place Toulet à Etchartia, une réflexion d'une circulation en sens unique est en cours, avec création d'un trottoir, ce qui limitera la vitesse des véhicules et assurera la sécurité des piétons.

Dès que le plan de principe sera établi, une concertation avec les commerçants et les riverains sera engagée (en septembre probablement).



Z.P.P.A.U.P. Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

En mars 2003, le Préfet a notifié l'arrêté de la Z.P.P.A.U.P. à Guéthary. Comme chacun le sait, ce long dossier a été instruit par le cabinet de Madame Vanel Duluc architecte, avec l'aide d'un comité de pilotage composé d'élus, de représentants d'associations, des administrations, et sous le contrôle Madame Mangein Payen, architecte des Bâtiments de France.



Ainsi, ce document dote la commune d'une réglementation personnalisée au village, en complément du PLU (Plan Local d'Urbanisme), lequel dicte les règles nationales d'urbanisme. Dorénavant, tout dossier d'urbanisme déposé en mairie devra être conforme à cette double réglementation.

Dans un premier temps, tous les commerçants de Guéthary en ont été informés, il leur a été expressément demandé de tenir compte de ce règlement qui précise, entre autres, que toute publicité est interdite dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

Le dossier est toujours consultable en mairie.

Le restaurant de plage KOSTALDEA

On se rappelle qu'en 2002, la commune avait récupéré l'emplacement et la cabane du restaurant « Goofy food », sur la Promenade de la Plage.

A notre demande, Pierre COUTEAU architecte, a dessiné un projet, lequel a été retenu par la municipalité. Le permis de construire déposé a été soumis et instruit par la D.D.E. (*Direction Départementale de l'Équipement*), et pour avis à l'A.B.F. (*Architecte des Bâtiments de France*) dans le respect des règles d'urbanisme.



Le permis a été accepté, la construction est à présent terminée ; les finitions intérieures ont été réalisées par le personnel communal. Madame KERSALE, nouvelle gérante sous l'enseigne « MAUPITI », a signé avec la commune, une convention d'exploitation jusqu'en 2005.

La maison des Associations ETCHARTIA

Le "kanttu" de l'Olharroa est terminé.

Il reste à terminer le centre de loisirs.

Les travaux ont pris quelque retard, mais vont être entièrement terminés pour la rentrée scolaire de septembre.

Tout sera alors opérationnel :

la garderie périscolaire des écoles maternelle et primaire,

l'atelier d'arts plastiques des Amis du Musée

et les après-midi de l'Age d'Or



Travaux à l'école primaire

Le dossier présenté dans le cadre de la DGE (dotation globale d'équipement) pour une demande de subvention (25%) a été retenu.

Les travaux consistent au renouvellement des fenêtres et portes côté sud, à la mise en sécurité des combles, au remplacement de la chaudière et des radiateurs, ainsi qu'à l'acquisition d'une parcelle de 125 m² du terrain «Pereria» pour la création d'un parking réservé aux parents qui accompagnent les élèves en voiture.

Tous les travaux, parking compris, seront terminés pour la prochaine rentrée des classes.



Fleurissement du village

Cette année, la commune a fait un effort important en matière de fleurissement, afin de rendre le village plus agréable aux Getariars et plus accueillant pour les touristes.

Espérons que chacun saura l'apprécier à sa juste

valeur, l'incidence financière sur un petit budget tel que celui de la commune de Guéthary n'étant pas à négliger...



Personnel communal : mutations et embauches

Sébastien Telletchea et **Ignace Goyetche** font désormais partie du personnel du S.I.E.D.

Leur départ avait été l'occasion d'une sympathique réception en début d'année ; après les éloges, un petit souvenir de Guéthary leur a été remis.

Yves Exposito a été embauché à temps plein dès le début de l'année.

Sylvie Beheretche a été recrutée ce printemps avec un CDD de 6 mois.

Mil esker aux uns ; ongi etorri aux autres.

BUDGET

Budget de la commune ; *compte administratif 2002*

Recettes de fonctionnement

Le montant global enregistré au titre des opérations réelles s'élève à **1 445 982,02** €uros :

- dotation globale de fonctionnement et autres subventions ou participations 436 425,72 € (30,18%)
- impôts et taxes (*contributions directes, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits de place, taxe sur l'électricité, droits de licence des débits de boissons, taxe de séjour, impôts sur les spectacles, emplacements publicitaires, autres taxes...*) 696 783,58 € (48,18%)
- revenus des immeubles de la communes 246 626,85 € (17,05%)
- produits des services et des ventes 66 145,90 € (4,57%).

A ces sommes, il convient d'ajouter 45 727,38 € au titre des immobilisations (travaux en régies), ainsi que l'excédent de fonctionnement 2001 reporté (121 959,21 €).

Les recettes totales inscrites au compte administratif 2002 s'élèvent donc à 1 613 668,64 €uros.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **1 238 387,30** €uros et se répartissent ainsi :

- charges de personnels et autres frais assimilés 448 596,43 € (36,22%)
- charges à caractère général (*consommations de carburants, eau, assainissement, électricité, chauffage, fournitures diverses, primes assurances et autres charges...*) 334 767,06 € (27%)
- charges de gestion courante (*aide sociale du département, service incendie, organisme de regroupement, transport scolaire, subventions office de tourisme, associations, autres organismes, caisse des écoles et centre communal d'action sociale*) 287 106,84 € (23,18%)
- charges financières (*intérêts des emprunts et autres charges exceptionnelles*) 167 916,97 € (13,5%)

A ces dépenses s'ajoutent les opérations d'ordre (valeurs comptables des immobilisations cédées et les charges d'exploitation) 85 181,69 € (*ce montant est repris en recette en section investissement*).

Les dépenses totales inscrites au compte administratif 2002 s'élèvent ainsi à 1 323 568,99 €uros.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement **734 939,69** Euros, inscrites au compte administratif 2002 se résument ainsi :

- ▣ travaux sur les réseaux, les voies, l'éclairage public, la signalisation 240 578,69 €
- ▣ travaux dans les bâtiments communaux 139 392,28 € (*divers travaux en régie 31 179,41 € ; Etchartia 79 657,37€ ; restaurant Txamara 15 529,22 € restaurant Kostaldia 7 630,80 € ; musée 4 303,09 € ; déchetterie 985,15 € ; écoles 107,24 €*)
- ▣ travaux au village vacances et au trinquet 36 330,74 €
- ▣ achat matériel et outillage 36 033,97 €
- ▣ aménagement terrain, arbres, arbustes, mobilier urbain 32 599,22 €
- ▣ remboursement emprunts (capital) 250 004,79 Euros.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement **693 810,45** Euros proviennent :

- des fonds propres de la commune :
 - excédent de la section investissement exercice 2001 36 045,75 €
 - partie de l'excédent de la section fonctionnement exercice 2001 200 175,37 €
 - fonds de compensation de la T.V.A. : 41 607,67 €
 - taxes locales d'équipement : 22 000 €
 - immobilisations, amortissements : 85 181,69 €
- de diverses subventions : 64 799,97 €
- d'emprunts : 244 000 Euros.

Résultats du compte administratif 2002

excédent de clôture de fonctionnement : 290 099,65 €

déficit de clôture d'investissement : 41 129,24 €

Dans le budget primitif 2003, l'excédent de clôture de fonctionnement 2002 est ainsi affecté :

- 150 000 € en report de recettes en section de fonctionnement,
- 41 129,24 € en section d'investissement pour combler le déficit 2002,
- 98 970,41 € en recettes en section d'investissement.

Budget primitif 2003

fonctionnement : 1 294 067,41 €

investissement : 1 221 222,24 €

Principales dépenses d'investissement votées au budget primitif 2003 :

- bâtiments communaux (travaux et équipements) :
 - divers travaux en régie (5 000 €) ;
 - musée (2 160 €) ;
 - écoles (39 605 €) ;
 - Etchartia (98 000 €) ;
 - restaurant Kostaldia (86 000 €) ;
 - installations techniques (15 000 €) ;
 - village vacances et trinquet (56 370 €).
 - voies, réseaux et éclairage public (301 355 €) ;
 - matériel et outillage (57 975 €)
 - aménagement de terrain (112 053 €) ;
 - acquisition de foncier (170 000 €).

Impôts locaux

Les taux de la part communale des impôts locaux restent inchangés, à savoir :

- taxe d'habitation 8,27% ;
- foncier bâti 5,82% ;
- foncier non bâti 15,96% ;
- taxe professionnelle 13,89%

-Les budgets annexes-

EAU ET ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation : 44 469,48 Euros

- surtaxe eau 6 296,71 € ;
- redevance assainissement 27 948,75 €
- autres redevances et droits 5 650,54 € ;
- produits exceptionnels 4 573,48 €

Dépenses d'exploitation : 23 056,63 Euros

- charges financières (intérêts des emprunts) 6 284,24 €
- dotations aux amortissements et charges d'exploitation 16 772,39€

Dépenses d'investissement : 51 408,68 Euros

- réhabilitation des réseaux 16 805,98 € ;
- diagnostic des branchements 3 677,58 €
- remboursement des emprunts 8 852,51 € ;
- report déficit antérieur 22 072,61 €

Recettes d'investissement : 43 101,59 €uros

- fonds compensation TVA 14 810,08 € ;
- affectation résultat fonctionnement antérieur 4 651,17 €
- subventions 6 867,95 € ;
- amortissements 16 772,39 €

Clôture exercice 2002

- excédent d'exploitation 21 412,85 € ;
- déficit d'investissement 8 307,09 €uros.

PORT

Recettes de fonctionnement : 39 346,02 €uros

- droits de place et autres produits 2 348,02 € ;
- subvention de la commune 36 998 €

Dépenses de fonctionnement : 14 285,26 €uros

- charges générales 4 557,05 € ;
- charges financières 9 728,21 €

Dépenses d'investissement : 21 796,52 €uros

- matériel et outillage techniques 1 367,47 € ;
- remboursement emprunts 12 873,92 €
- report déficit antérieur 7 555,13 €

Recettes d'investissement : 7 670,04 €uros

- dotation, fonds divers 118,46 € ;
- affectation résultat fonctionnement antérieur 7 551,58 €

Clôture exercice 2002

- excédent de fonctionnement 25 060,76 € ;
- déficit d'investissement 14 126,48 €uros.

CAISSE DES ECOLES

Recettes de fonctionnement : 63 784,69 €uros

- revenus des immeubles 2 432,16 € ;
- subvention de la commune 23 662 €
- participation budget communautaire et fonds structurels 4 312 € ;
- produits exceptionnels 31,16 €
- vente des repas des cantines et facturation services afférents 26 816,84 €
- report excédent exercice antérieur 6 530,53 €

Dépenses de fonctionnement : 58 673,67 €uros

- eau et assainissement, électricité et chauffage, produits d'entretien et petit matériel de cantines pharmacie et autres produits, frais postaux et de télécommunication : 8 384,93 €
- charges de bâtiments et contrats de maintenance : 6 014,70 € ;
- fournitures scolaires : 4 631,08 €
- matériel pédagogique, mobilier et matériel informatiques abonnements documentation : 3 451,17 €
- transports collectifs (piscine) voyages et frais de mission fêtes et cérémonies (noël) : 6 384,06 €
- charges de personnels (nettoyage salles de classes, service des cantines) et autres charges de gestion courante : 5 491,74 €
- contrats de prestations de services (repas des cantines principalement) : 24 315,99 €

Clôture exercice 2002 :

- excédent de fonctionnement : 7 843,33 €uros

Centre Communal d'Action Sociale

Recettes de fonctionnement : 38 168,10 €uros

- revenus des immeubles et autres prestations 14 990,29 € ;
- concessions cimetières (une partie) 304 €
- produits exceptionnels (libéralités et générosités) 615,26 € ;
- subvention de la commune 16 469,51 €
- excédent de l'exercice antérieur 5 789,04 €

Dépenses de fonctionnement : 17 056,78 €uros

- charges et autres frais liés aux immeubles 2 578,70 €
- secours, subventions aux associations à caractère social 7 932,34 €
- fêtes et cérémonies, participation transports collectifs 4 622,43 €
- charges financières (intérêts des emprunts) et indemnités au comptable et régisseurs 1 335,88 €
- dotation aux amortissements 587,43€

Dépenses d'investissement : 7 798,35 Euros

- remboursement emprunts (capital) 7 798,35 €

Recettes d'investissement : 1 230,92 Euros

- produits financiers 460,27 € ;
- amortissements 587,43 € ;
- excédent exercice antérieur 182,22 €

Clôture exercice 2002

- excédent de fonctionnement 21 111,32 € ;
- déficit d'investissement 6 567,43 Euros.